



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Construction d'un Cinéma 3 salles – LE LITTORAL - Fouesnant

Date et heure limites de réception des offres :

lundi 23 septembre 2024 à 12:00

Mairie de Fouesnant
Place du Général de Gaulle
CS 31073
29170 FOUESNANT

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Construction d'un Cinéma 3 salles – LE LITTORAL - Fouesnant
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	20
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Défini par lot
	PSE	Sans
	Clause sociale	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 – Nomenclature	5
2 - Conditions de la consultation	6
2.1 - Délai de validité des offres	6
2.2 - Forme juridique du groupement	6
2.3 - Variantes.....	6
3 - Les intervenants.....	6
3.1 - Conduite d'opération.....	6
3.2 - Maîtrise d'œuvre	6
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	6
3.4 - Contrôle technique	6
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	7
4 - Conditions relatives au contrat.....	7
4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement	7
5 - Contenu du dossier de consultation	7
6 - Présentation des candidatures et des offres	8
6.1 - Documents à produire	8
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	9
7.1 - Transmission électronique.....	9
7.2 - Transmission sous support papier	10
8 - Examen des candidatures et des offres.....	10
8.1 - Sélection des candidatures	10
8.2 - Attribution des marchés	10
8.3 - Suite à donner à la consultation	13
9 - Renseignements complémentaires	13
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	13
9.2 - Procédures de recours	14

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Construction d'un Cinéma 3 salles – LE LITTORAL - Fouesnant

Lieu(x) d'exécution :

Descente de Rozambars
Maner Ker Elo
29170 Fouesnant

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 20 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Gros-Oeuvre
02	Charpente Bois
03	Parement de Façades
04	Étanchéité
05	Menuiseries Extérieures
06	Serrurerie
07	Menuiseries Intérieures
08	Signalétique
09	Cloisons - Doublages
10	Plafonds Suspendus
11	Revêtements de sol - Faïence
12	Peinture - Revêtements Muraux
13	Ascenseur
14	Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaires
15	Electricité Courants Forts & Faibles
16	Fauteuils de Cinéma
17	Cinéma

Lot(s)	Désignation
18	Terrassement - VRD
19	Espaces Verts, Maçonnerie, Mobilier
20	Photovoltaïque

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 – Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45212150-2	Travaux de construction de cinémas

Lot(s)	Code principal	Description
01	45223220-4	Travaux de gros œuvre
02	45261100-5	Travaux de charpente
03	45262521-9	Maçonnerie de parement
04	45261420-4	Travaux d'étanchéification
05	45421000-4	Travaux de menuiserie
06	44316500-3	Serrurerie
07	45421000-4	Travaux de menuiserie
08	45316200-7	Installation de matériel de signalisation
09	45421152-4	Installation de cloisons
10	45421146-9	Mise en place de plafonds suspendus
11	45432130-4	Travaux de revêtements de sols
12	45432210-9	Travaux de revêtement mural
13	42416100-6	Ascenseurs
14	45332400-7	Travaux d'installation d'appareils sanitaires
14	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
15	45311000-0	Travaux de câblage et d'installations électriques
16	39113100-8	Fauteuils
17	38652100-1	Appareils de projection
18	45112500-0	Travaux de terrassement
19	45112710-5	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts
20	45261215-4	Travaux de couverture de panneaux solaires

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

L'entreprise est autorisée à proposer des variantes si elle le souhaite uniquement pour les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 17, 18 et 19 mais devra répondre impérativement sur la solution de base proposée.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

DDL (architecte mandataire)
16 Avenue de la Perrière
56100 Lorient
02 97 21 21 36

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par :

APYC
ZI de Kergaradec
8 Rue Fernand Forest
29850 GOUESNOU
02 97 88 16 72

3.4 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

APAVE
12 Allée Claude Dervenn
29000 QUIMPER
02 98 10 09 08

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

SOCOTEC
Parc d'activité de Kernoter - Bât. D
Rue François Lemarié
29000 QUIMPER
02 98 90 24 11

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Les plans
- Le calendrier prévisionnel
- Le Règlement de chantier
- Le RICT
- Le PGSCSPS
- Etude sol G2PRO
- Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat pour le lot 16

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat pour les lots 14, 15, 16 et 20	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.megalis.bretagne.bzh/>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Mairie de Fouesnant

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : La commune de Fouesnant préconise l'utilisation du format PAdES.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour les lots n°01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60.0 %
2-Prix des prestations	40.0 %

1- Valeur technique de l'offre, critère apprécié sur la base du mémoire technique remis par les candidats à l'appui de leur offre (60 %).

Une note sera attribuée à la valeur technique du dossier de chaque candidat, la valeur technique d'une offre s'appuyant sur la qualité de la note méthodologique du candidat et sur les sous-critères suivants, évalués sur 100 points :

A - Fourniture des fiches des matériaux - 20 pts.

B - Moyens humains et matériels sur le chantier / planning d'intervention - 35 pts.

C - Organisation, sécurité et hygiène des travailleurs sur le chantier - 20 pts.

D - Valorisation du chantier dans le domaine du développement durable ainsi que la gestion et le recyclage des déchets de chantier - 10 pts.

E - Réduction des nuisances sonores sur le chantier et organisation des travaux sur un site utilisé - 15 pts.

La note technique globale sera calculée comme suit : $Note = (A+B+C+D+E)$

La liste des fiches techniques des produits et matériaux des lots suivant sont à annexer au mémoire :

LOT 04 ETANCHEITE – PHOTOVOLTAÏQUE

- Enveloppe des armoires
- Disjoncteur de branchement
- Armoires électriques TG AC et TD AC
- Coffrets électriques secondaires
- Disjoncteurs généraux et divisionnaires
- Chemin de câbles en toiture
- Chemin de câbles autres locaux
- Identification des conducteurs des armoires électriques
- Coffret d'arrêt d'urgence photovoltaïque
- Panneau photovoltaïque
- Système de fixation
- Onduleur photovoltaïque

LOT 14 CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRES

Partie CVC

- Pompe à chaleur
- Ballon tampon
- Pompes de charge
- Pompe de chauffage
- Compteur d'énergie
- Expansion
- Pot à bout
- Disconnection
- Radiateurs eau chaude
- Caisson d'extraction
- Caisson de compensation
- Ensemble des centrales de traitement d'air
- Ensemble des terminaux de ventilation
- Unité de climatisation détente directe
- Régulation et automatisme

- Gestion technique centralisée
 - Armoire électrique
- Partie PLOMBERIE
- Anti-bélier général
 - Mitigeur thermostatique
 - Equipements sanitaires et robinetterie suivant liste du CCTP

LOT 15 ELECTRICITE COURANTS FORTS & FAIBLES

- Armoires
- DéTECTEURS
- Chemin de câbles
- Appareillages
- Centrale de mesure et compteurs
- Eclairages en indiquant les différents types
- Plaques de renforcement
- Système KNX
- Eclairages de sécurité
- Sèche-cheveux
- Sèche-mains
- Equipements système de sécurité incendie
- Equipements système de sonorisation
- Equipements système de contrôle d'accès/intrusion
- Système de Visiophonie
- Dispositif malentendant
- Système de vidéosurveillance

2- Prix (40 %).

Une note sur 100 sera affectée au prix proposé par chaque candidat, la formule utilisée étant : $100 \times (\text{prix offre la plus basse en } \text{€ HT} / \text{prix du candidat en } \text{€ HT})$.

À chacune de ces notes 1 et 2 sera appliquée une pondération respective de 60 % et de 40 % pour détermination d'une note finale sur 100.

Pour chaque lot, au terme des négociations, au vu de la proposition de classement, le pouvoir adjudicateur attribuera le marché au candidat dont l'offre est la mieux classée.

Lors de l'examen des offres, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires.

Pour le lots n°16

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60.0 %
2-Prix des prestations	40.0 %

1- Valeur technique de l'offre, critère apprécié sur la base du mémoire technique remis par les candidats à l'appui de leur offre (60 %).

Une note sera attribuée à la valeur technique du dossier de chaque candidat, la valeur technique d'une offre s'appuyant sur la qualité de la note méthodologique (**trame jointe au DCE**) du candidat et sur les sous-critères suivants, évalués sur 100 points :

- A - Moyens humains affectés au projet - 20 pts
- B - Moyens matériels affectés au projet - 14 pts
- C - Note méthodologique - 20 pts
- D - Qualité des matériaux, confort et finition du fauteuil - 36 pts
- E - Dispositif de sécurité sur le chantier - 5 pts
- F. Engagement environnemental et gestion des déchets - 5 pts

La note technique globale sera calculée comme suit : $Note = (A+B+C+D+E+F)$

La liste des fiches techniques des produits et matériaux du lot 16 – Fauteuil de cinéma sont à annexer au mémoire (trame jointe).

2- Prix (40 %).

Une note sur 100 sera affectée au prix proposé par chaque candidat, la formule utilisée étant : $100 \times (\text{prix offre la plus basse en € HT} / \text{prix du candidat en € HT})$.

8.3 - Suite à donner à la consultation

La collectivité se réserve le droit de procéder à une négociation sur tous les aspects techniques et financiers de l'offre avec les candidats ayant remis une offre.

Cependant, le pouvoir adjudicateur pourra juger que, compte-tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire. Il est donc de l'intérêt du candidat d'optimiser son offre initiale.

A l'issue de l'analyse des offres et aux vus des critères de jugement, la négociation s'engagerait, le cas échéant, avec l'offre ou les offres économiquement la(les) plus avantageuse(s).

Elle pourra se faire par écrit ou par entretien si besoins.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.megalix.bretagne.bzh/>

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

Renseignements techniques :

M. Laurent LE SAEC / Directeur du centre technique
Tél. : 02.98.61 62 75 - laurent.lesaec@ville-fouesnant.fr

Renseignements administratifs :

Sophie LE GUILLOU / Mairie de Fouesnant – Service Marché
Tél. : 02 98 51 14 78 – sophie.leguillou@ville-fouesnant.fr

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Rennes
3 Contour de la Motte
35044 RENNES CEDEX CS 44416
Tél : 02 23 21 28 28
Télécopie : 02 99 63 56 84
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.ta-rennes.juradm.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Rennes
Hôtel de Bizien
3 Contour de la Motte
35044 RENNES CEDEX CS 44416

Tél : 02 23 21 28 28
Télécopie : 02 99 63 56 84
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.ta-rennes.juradm.fr/>